

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

COMMUNE DE BLARINGHEM

Séance du 04 Juillet 2022

Nombre de conseillers

. En exercice : **19**
. Présents : 11
. Pouvoirs : 7
. Votants : 18
. Absents : 1

Date de convocation :

30 juin 2022

Numéro de l'acte	20220704_028DGS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de BLARINGHEM

Séance du 04 Juillet 2022 à 19 Heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire**

Etaient présents :

Mmes JOURDIN, VERRIELE, Mr DEVAUX, Adjoint, Mmes DESMULIE, MASSIET, PLOCKYN, DESPICHT, Mrs MAERTEN, DEFRANCE, GAYMAY,

Ont donné pouvoir : MODACQ P.H à GAYMAY H., LOUVET B. à DUQUENOY R., MORDACQ P. à JOURDIN B., DERAM B. à DEVAUX A., DELSART C. à DESMULIE N., DEVOS S. à DESPICHT A., CORDIER C. à MASSIET I.

Absents : RIGOBERT B.

Secrétaire de séance : Bernadette JOURDIN

QUESTION N° 2022-028

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de réviser quelques éléments concernant le Règlement pour la fréquentation du restaurant. (Les modifications apparaissent en bleu sur l'annexe)

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre le règlement intérieur du restaurant scolaire et extra-scolaire repris en annexe.

Ainsi fait et délibéré, à BLARINGHEM, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Régis DUQUÉNOY



Délibération rendue exécutoire

compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :

et de la publication ou notification le :

Le Maire,